



COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

*Bureau du 28 Novembre 2016*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Implantation jeux d'enfants sur l'aire des tennis de Furiani. Maintenance des équipements. Mise à disposition gratuite du terrain à la Commune de Furiani.**

L'an deux mille seize, le 28 novembre à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs François TATTI, Gilles SIMEONI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Michel ROSSI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Michel SAVELLI, Madame Serena BATTESTINI.

**ABSENTS** : Messieurs Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI. Madame Françoise VESPERINI.

**Nombre de membres composant le Bureau : 13**  
**Nombre de membres en exercice : 13**  
**Quorum : 7**

**Votants : 10**  
**Pour : 10**  
**Contre : 0**

**Monsieur François TATTI ouvre la séance.**

**Objet : Implantation jeux d'enfants sur l'aire des tennis de Furiani. Maintenance des équipements. Mise à disposition gratuite du terrain à la Commune de Furiani.**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 29 Janvier 2016 qui délègue les compétences au Bureau notamment pour la conclusion et la révision des baux et des contrats de louage de chose mobilière ou immobilière pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Considérant que la Commune de Furiani a implanté sous sa responsabilité sur la parcelle C 1730, propriété de la Communauté d'Agglomération de Bastia, des jeux d'enfants et en assure la maintenance ;

Considérant que cette situation peut-être formalisée par une convention de mise à disposition gratuite du terrain supportant ces jeux d'enfants ;

Considérant que la Commune de Furiani a avalisé cette convention ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

#### DECIDE

D'autoriser la mise à disposition gratuite du terrain d'assiette des jeux d'enfants sur la parcelle C 1730, pour une durée d'un an, reconductible par tacite reconduction, au profit de la Commune de Furiani. La Commune assumera l'entretien et la maintenance de cette aire de jeux et devra satisfaire à tous les contrôles réglementaires auxquels sont assujettis les jeux d'enfants.

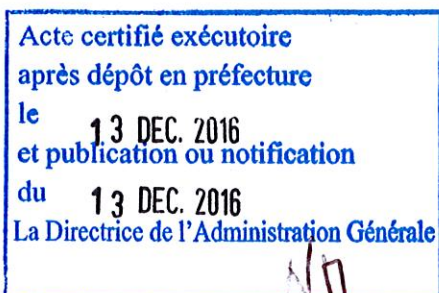
#### APPROUVE

Le projet de convention ci-joint ;

#### AUTORISE

Le Président à signer la convention de mise à disposition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**